

L'école

2022
2023

municipale
des sports

Enfants 6 - 14 ans



Stages
sportifs
Accueil
de loisirs

ÉTÉ SPORTS

du 10 au 27 juillet 2023

Inscription
obligatoire*

à partir
du 22 mai

*voir conditions d'inscriptions



Stages sportifs

Stages à la journée : de 9 h 30 à 17 h

Pour les 6/8 ans

Rendez-vous : stade Benoît Frachon, rue Anatole France

STAGES MULTI ACTIVITÉS

- 10 au 13 juillet (4 jours)

Accrobranche - Baignade - Randonnée - Biathlon

- 17 au 20 juillet (4 jours)

Grimp'arbres - Randonnée - Orientation - Baignade

- 24 au 27 juillet (4 jours)

Accrobranche - Baignade - Randonnée - Biathlon





Stages à la journée : de 9 h 30 à 17 h

Pour les 9/14 ans

Rendez-vous : stade Benoît Frachon, rue Anatole France

STAGES MULTI ACTIVITÉS

- 10 au 13 juillet (4 jours)

Escalade et via ferrata sur site naturel (non débutants)

- 17 au 20 juillet (4 jours)

Voile - Baignade

- 24 au 27 juillet (4 jours)

Kayak - Paddle - Baignade - Canyoning

Attention : pour les activités aquatiques des 9/14 ans, le passage d'un test est nécessaire et sa réussite confirmera l'inscription de l'enfant (dates et lieux du passage des tests précisés à l'inscription).

J'inscris mon enfant

Nom (majuscules) :

Prénom :

et je coche la (ou les) case(s) correspondant au choix de mon enfant :

STAGES À LA JOURNÉE (9 H 30 - 17 H)

Accueil 15 minutes avant le début de l'activité.

Rendez-vous : stade Benoît Frachon, rue Anatole France.

Multi activités de 9 h 30 à 17 h

Pour les 6/8 ans	10 au 13 juillet (4 jours)	17 au 20 juillet (4 jours)	24 au 27 juillet (4 jours)
Accrobranche Baignade Randonnée Biathlon	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Grimp'arbres Baignade Randonnée Orientation		<input type="checkbox"/>	
Pour les 9/14 ans	10 au 13 juillet (4 jours)	17 au 20 juillet (4 jours)	24 au 27 juillet (4 jours)
Escalade et via ferrata sur site naturel (non débutants)	<input type="checkbox"/>		
Voile Baignade		<input type="checkbox"/>	
Kayak Paddle Canyoning Baignade			<input type="checkbox"/>

Attention : pour les activités aquatiques des 9/14 ans, le passage d'un test est nécessaire et sa réussite confirmera l'inscription de l'enfant (dates et lieux du passage des tests précisés à l'inscription).



ÉTÉ SPORTS

Les dates

Stages sportifs

10 et 13 juillet (4 jours)

17 au 20 juillet (4 jours)

24 au 27 juillet (4 jours)

Pour qui ?

Les enfants de 6 à 14 ans.

Quand ?

Accueil dans les gymnases aux heures indiquées et début des activités sportives 15 minutes après.

Les thèmes

Natation, baignade, accrobranche, escalade, orientation, randonnée, biathlon, kayak, paddle, voile, Canyoning.

Paiement

Une facture vous sera adressée une fois les activités effectuées par votre enfant. Pour bénéficier de la prise en charge du Cos SMH, la facture devra être acquittée, puis transmise par vos soins auprès du Comité Social.

Renseignements

- > Auprès des éducateurs sportifs des groupes scolaires
- > Sur le site www.saintmartindheres.fr (rubrique cadre de vie)
- > Au 04 56 58 32 76

Les tarifs

STAGES SPORTIFS	Tarifs martinérois (€) / 4 jours				Tarifs non martinérois (€) / 4 jours
	QF Caf < 300	QF Caf 301 à 600	QF Caf 601 à 1600	QF Caf > 1600	
Stages sportifs 4 jours (9 h 30 à 17 h)	16 €	de 16 à 26 €	de 26 à 88 €	88 €	de 41,6 à 105,6 €

Pour calculer le montant exact du stage veuillez utiliser le [calculateur](#) sur votre espace citoyen

Inscriptions

Attention : 2 périodes d'inscriptions

> **PÉRIODE 1 POUR LES MARTINÉROIS** à partir du lundi 22 mai dès 9 h dans la limite des places disponibles.

> **PÉRIODE 2 POUR TOUS** à partir du 30 mai.

Soit :

> au service des sports, 5 rue Albert Samain Saint-Martin-d'Hères

> en ligne sur l'Espace citoyens

> **TEST NAUTIQUE** : pour les activités aquatiques des 9/14 ans, le passage d'un test est nécessaire et sa réussite confirmera l'inscription de l'enfant (dates et lieux du passage des tests précisés à l'inscription).

> **INFO** : toute inscription sera définitive.

Aucun changement d'activités ne sera possible.

Deux seuls cas de remboursement possibles sur présentation d'un justificatif :

Maladie (remboursement à partir du 2^e jour d'absence) ou déménagement.

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, ou qui ont convenu avec lui de le récupérer ou de le faire récupérer par une personne de leur choix. La ville n'assume plus aucune charge de l'enfant dès la fin de la séance.

Attention : renseigner obligatoirement le document "contrat unique", pour tous les enfants n'étant pas déjà inscrits à la restauration scolaire et /ou à l'accueil de loisirs et / ou au péri scolaire 2022-2023. Ce document est disponible au service des sports.

Je soussigné(e)

Qualité : père mère tuteur
NOM (majuscules) :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone(s) :

Je déclare

Être investi vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/M.
 Être l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage

À prévenir le service de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence

Autre personne à contacter :
Lien de parenté :
NOM (majuscules) :
Prénom :
Téléphone(s) :

J'inscris l'enfant

NOM (majuscules) :
Prénom :
Adresse (si différente) :
Date de naissance :
Numéro allocataire Caf :
Établissement scolaire fréquenté en 2022/2023 :
Problèmes de santé :
Accompagnement par une AVS sur le temps scolaire : oui non

Je l'autorise et je comprends

- À participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'EMS Été sports 2023 intra et extra-muros.
- Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale pour les activités choisies.
- Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.
- Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extrascolaires.
- J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul.
- Je comprends que je dois renseigner le document "contrat unique" si mon enfant n'est pas déjà inscrit à la restauration et/ou au périscolaire et/ou à l'accueil de loisirs.**
- Je comprends que toute inscription (choix d'activité ou de semaine) sera définitive.**
- Je comprends qu'il est possible de procéder à l'annulation du stage uniquement sur présentation d'un certificat médical, sans celui-ci le stage me sera facturé.**
- Je comprends que recevrai ma facture en ligne ou devrai informer le service des sports si je souhaite la recevoir par courrier.**

À Saint-Martin-d'Hères, le

Signature du (des) parent(s) :